

UNION SYNDICALE - OBJECTIFS

Défendre les intérêts de l'ensemble du personnel.
Protéger/améliorer le statut.
Veiller à ce que la fonction publique européenne soit véritablement indépendante, permanente et compétente.
Maintenir une rémunération équitable et attractive de façon à recruter du personnel hautement qualifié et à le retenir.

UNION SYNDICALE - RÉALISATIONS

Des résultats et une expertise avérés en matière de défense des intérêts collectifs et individuels du personnel. Par exemple:

- Grande progression de la jurisprudence communautaire:
- soutien moral/financier apporté aux collègues dans des affaires juridiques: reconnaissance des droits/recours.
- Rôle moteur exercé depuis 40 ans pour établir/maintenir une méthode contraignante pour l'adaptation de nos rémunérations/salaires ("la Méthode"), ce qui nous met à l'abri des décisions arbitraires du Conseil et évite des négociations et conflits annuels.



**Union
Syndicale
Fédérale
Consilium**



DE GAUCHE À DROITE:

Mohamed MERHZAQUI tel: 8879
Michael HUMPHRIES tel: 2948
Magali DA-ROS: tel: 6469

William SPURGEON tel: 2972
Frances MCFADDEN tel: 5865
Bernd LOESCHER tel: 5280
Aneta CIRSTOIU tel: 6469

**L'UNION SYNDICALE VOUS
SOUHAITE LA BIENVENUE AU
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU
CONSEIL**

AVANTAGES DE L'ADHÉSION

Des avis d'experts et d'expertes dans les domaines suivants:

- questions juridiques
- droits individuels
- assurance maladie
- crèches, écoles, etc.
- promotions
- pensions et transfert des droits à pension acquis dans de précédents emplois
- impôts
- changement de poste
- adaptation à la vie en Belgique
- gestion du temps (Flexitime)

AINSI QUE

- des assurances haut de gamme assorties de conditions préférentielles (par exemple, des assurances maladie complémentaires)
- une assistance juridique (consultation gratuite auprès de nos avocats et avocates pour des problèmes relevant de la vie professionnelle/de la vie privée)
- une prise en charge partielle ou totale des frais de procédure judiciaire (dans certains cas)
- des formations aux concours internes et aux concours généraux (gratuites/tarifs préférentiels), également pour les membres de la famille
- un remboursement total/partiel de retenues effectuées pour fait de grève (sous certaines conditions)
- le droit de déterminer nos politiques en participant aux réunions/en élisant les représentants et représentantes/en se portant candidat ou candidate aux élections
- des invitations à des événements à caractère social

FORCE ET PROFONDEUR

- L'Union Syndicale est très présente dans toute l'Europe, y compris dans les institutions de l'UE et dans d'autres services publics ou agences internationaux, tels que l'Office européen des brevets, le Conseil de l'Europe, les écoles européennes, Eurocontrol, etc;
- Ces branches constituent l'Union Syndicale Fédérale, qui est de loin la plus grande fédération de syndicats des services publics internationaux;
- L'Union Syndicale Fédérale est le seul syndicat d'employés et d'employées qui est membre:
 - de l'Internationale des services publics et de la Fédération syndicale européenne des services publics (branche de la Confédération européenne des syndicats). En cette qualité, l'Union Syndicale travaille étroitement avec les principaux syndicats nationaux d'Europe et du monde. La solidarité ne s'arrête pas aux portes du Conseil.
 - du Mouvement européen.
- L'arrêt de la Cour du 8 octobre 1974 (affaire 175-73) a reconnu que l'Union Syndicale représente l'ensemble du personnel, syndiqué ou non.

POURQUOI UN SYNDICAT ?

Au cours des quinze dernières années, nos conditions de travail se sont détériorées. Les États membres (nos employeurs) ont mis à mal la sécurité de l'emploi, réduit les effectifs et augmenté le temps de travail. L'unité et la solidarité du personnel sont indispensables pour défendre la fonction publique européenne et garantir le respect du statut. Les conflits passés ont montré que l'unité et un syndicat fort et crédible, capable de mobiliser notre personnel extrêmement motivé et engagé, sont notre meilleure forme de défense.

Votre adhésion à l'US contribue :

- à défendre les intérêts du personnel,
- à préserver une fonction publique européenne impartiale et compétente,
- à protéger et à promouvoir le bien-être du personnel, le temps de travail, l'égalité des chances et l'évolution de carrière (recrutement, évaluation, promotion, etc.),
- à renforcer notre syndicat,
- à nous aider à fournir des services à nos adhérents et adhérentes, dont les cotisations constituent notre unique source de revenus.

POURQUOI L'UNION SYNDICALE ?

L'Union Syndicale est entièrement indépendante. Nous ne sommes liés à aucun parti politique, gouvernement ou mouvement religieux et philosophique.

L'Union Syndicale compte près de 10 000 adhérents et adhérentes dans les services publics ou agences européens et internationaux. Nous sommes le plus grand syndicat du Conseil (environ un quart du personnel). Nous sommes également le plus ancien syndicat et protégeons les intérêts du personnel au Conseil et dans les autres institutions depuis plus de 40 ans.

Nous utilisons les tactiques et stratégies de toute organisation syndicale sérieuse. Tout en privilégiant la concertation et le dialogue, nous recourons à d'autres moyens d'action, même l'action collective, si nécessaire.

L'Union Syndicale est le syndicat du progrès social.

INFORMATIONS UTILES

Union Syndicale - Conseil
Tel. 02 281 64 69 – Fax: 02 281 67 09
DOMUS>SERVICES ORGANISATIONNELS>DIALOGUE SOCIAL>UNION SYNDICALE
Email: union.syndicale@consilium.europa.eu

Union Syndicale Bruxelles
Tel. 02 733 98 00 – Fax: 02 733 05 33
www.unionsyndicale.eu
Email: us@unionsyndicale.eu

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, y compris celles relevant de votre vie quotidienne.

